

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 13 mai 2024

CREAI DE MARTINIQUE : UN OUTIL D'OBSERVATION DES DONNEES SOCIALES ET DE SANTE, D'INFORMATION ET DE FORMATION POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS EN SANTE DES POPULATIONS NOTAMMENT LES PLUS VULNERABLES

En Martinique, le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) a été officiellement créé le 30 avril dernier en assemblée générale constitutive, en présence des acteurs qui agissent en faveur des populations vulnérables (*personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en difficultés spécifiques, et bénéficiaires de la protection de l'enfance*), et des représentants de la Fédération Nationale des CREAI.

La Martinique était l'un des deux territoires avec la Guadeloupe où cet outil n'avait jusqu'alors pas encore été déployé. A ce jour, 38 membres adhérents composent ce nouveau dispositif ; issus pour la majorité des établissements médico-sociaux, des associations, et autres structures du champ des vulnérabilités.

Au terme de l'assemblée générale, un premier conseil administration, s'est tenu afin d'élire la Présidente du CREAI Martinique et les membres du bureau de l'association, à savoir :

- Mme Dominique SAVON, Présidente du CREAI Martinique ;
- M. Henri CAGE, Vice-Président ;
- M. Eddie SAINTE-ROSE, Trésorier ;
- Mme Guimette BOULINVAL, Trésorière Adjointe ;
- M. Steeve BEAUDZA, Secrétaire ;
- Mme Laurianne PANOR, Secrétaire adjointe.

La création du CREAI Martinique, une opportunité pour rénover et renforcer les outils d'observation en santé, par un regroupement annoncé avec l'Observatoire de Santé de la Martinique pour disposer sur le territoire d'une structure unique forte, en capacité de répondre aux besoins d'observations, d'analyses de données de santé, de formations, d'appuis et d'ingénierie de projet, tout en favorisant la montée en compétence des acteurs du champ de la santé.

Dans l'optique d'une structure opérationnelle dès janvier 2025, la phase de préfiguration qui enclenche cette seconde étape du projet de mai à novembre 2024, doit permettre de :

- **Préparer la fusion avec l'Observatoire de Santé de Martinique ;**
- **Recueillir les attentes et besoins des acteurs** pour construire le programme d'activité de la structure ;
- Poser les bases qui feront du CREA-OSM Martinique **un outil de coordination** entre les secteurs social, médico-social et sanitaire ;
- Cadrer son **rôle d'animation et de facilitateur** dans la mise en réseau des organismes en créant des espaces d'échanges pour mieux travailler ensemble sur des thématiques communes ;
- **Conduire les premiers chantiers**, dont l'accompagnement à la stratégie régionale aidants en cours de mise en œuvre, et le déploiement du plan « 50 000 solutions » à l'échelle régionale.

Contact presse : Cellule communication ARS : ars-martinique-communication@ars.sante.fr

FICHE ANNEXE :

A propos des CREAI : Créés par arrêté ministériel en 1964, les CREAI sont des structures associatives à dimension régionale qui :

- S'intéressent à toutes les personnes, adultes et enfants, en situation de vulnérabilité et notamment aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, et à l'ensemble des problématiques qui les concernent, selon une approche privilégiant la logique de parcours et le décloisonnement des dispositifs ;
- Portent une attention particulière aux publics qui combinent plusieurs types de vulnérabilité et sont au croisement de plusieurs politiques ;

Ils ont vocation, dans un but d'intérêt général et en favorisant la participation des usagers, à :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés
- Contribuer, notamment par des conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des en faveur des personnes vulnérables ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins ;
- Concourir à l'appropriation des connaissances sur les publics, les politiques, les dispositifs et les pratiques, par l'ensemble des acteurs chargés de l'élaboration et intervenant dans la mise en oeuvre des politiques intéressant les personnes vulnérables, y compris les représentants des usagers.